



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 113757

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les conséquences des essais nucléaires effectués à Mururoa. En effet, la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français est entrée en vigueur (décret n° 2010-653 du 11 juin 2010) pourtant, l'Association des vétérans des essais nucléaires attend toujours la mise en place du suivi médical individualisé et adapté pour chacun des personnels ayant participé aux essais nucléaires et la réactualisation de la liste des maladies reconnues à ce jour internationalement comme radio-induites. Elle lui demande s'il est dans ses intentions d'accéder aux revendications de l'Association des vétérans des essais nucléaires.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113757

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7560

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)